ORGANISATION MONDIALE

RESTRICTED WT/TPR/G/210

23 décembre 2008

DU COMMERCE

(08-6232)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: espagnol

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport du

GUATEMALA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Guatemala est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Guatemala.

TABLE DES MATIÈRES

			Page	
I.	INTR	CODUCTION	5	
II.	ENV	ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE		
	1)	1) ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE		
	OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE i) Règlement centraméricain sur l'évaluation en douane des marchandise		10	
		Décision n° 115-2004	10	
		 ii) Loi sur la protection du consommateur et de l'usager, Décret n° 6-2003 iii) Système d'information sur les marchés publics -GUATECOMPRAS-, 	10	
		Décision n° 100 iv) Loi sur la reconnaissance des communications et de la signature électronique,	11	
		Décret n° 47-2008	11	
		v) Loi sur l'accès à l'information publique, Décret n° 57-2008	12	
	3)	ACCÈS AUX MARCHÉS	12	
		i) Négociations commerciales internationales	12	
		ii) Administration des accords commerciauxiii) Promotion du commerce	13 14	
	4)	4) PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ		
		i) Situation des exportations	15	
		ii) Éléments générateurs de dynamisme des exportationsiii) Régimes d'exportation	16 17	
		iv) Organisation institutionnelle au service du commerce extérieur	18	
		v) Renforcement des institutions	18	
III.	ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE			
	1)	AVANCÉES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR	18	
		i) Droits de douane	18	
		ii) Procédures douanières	18 19	
		iii) Normes techniquesiv) Services et investissements	19	
		v) Propriété intellectuelle	19	
	2)	ACCORDS COMMERCIAUX	19	
		i) Union douanière centraméricaine	19	
		ii) Accords de libre-échange en vigueur	20	
		iii) Accords de portée partielle en vigueuriv) Système généralisé de préférences révisé amélioré ("SGP plus")	21 21	
		v) Schémas SGP	21	
		vi) Accords de promotion des investissements	21	
		vii) Accords commerciaux en voie d'approbation	22	
		viii) Accords commerciaux en cours de négociation	22	

I. INTRODUCTION

1. Depuis le dernier examen, le gouvernement guatémaltèque a poursuivi sa politique d'ouverture commerciale, par la conclusion d'accords commerciaux internationaux.

- 2. Dans le cadre de cette libéralisation commerciale, le gouvernement s'est fixé notamment pour objectifs: a) de promouvoir le développement économique et social, par le biais du renforcement de la libéralisation économique; b) de faire progresser la construction d'une économie ouverte; c) d'instituer un cadre juridique stable afin d'encourager et de développer l'investissement; d) de mettre en place des mécanismes qui évitent l'application de mesures unilatérales et discrétionnaires ayant une incidence sur les courants des échanges; e) de favoriser la coopération entre pays, en partie par la mise en œuvre de projets spécifiques portant sur des aspects prioritaires du développement.
- 3. Le présent rapport comprend deux parties. La première a trait à l'environnement de la politique commerciale et économique du Guatemala, et la seconde porte sur la politique commerciale du pays, de son intégration au système multilatéral des échanges aux accords commerciaux conclus et négociés à ce jour.

II. ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE

1) ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

- 4. Depuis le dernier examen, les indicateurs macro-économiques du Guatemala se sont notablement améliorés. Après avoir atteint un taux de croissance de 3,9 pour cent en 2002, l'économie nationale s'est ralentie en 2003 en raison de la faiblesse des cours de certains produits d'exportation, de la hausse du prix du pétrole et des incertitudes créées par le processus électoral. À la suite toutefois de conditions externes favorables, de la discipline des politiques monétaires et fiscales et d'une réaction positive des agents économiques, l'économie n'a cessé de s'affermir de 2004 à 2007. Le taux de croissance en valeur réelle du produit intérieur brut (PIB) est passé de 2,5 pour cent par an, rythme atteint en 2003, à 5,7 pour cent en 2007, ce chiffre étant le plus élevé des 18 dernières années. C'est il importe de le signaler la quatrième année consécutive que ce taux dépasse celui de la croissance démographique (2,5 pour cent par an). Malgré la décélération de l'économie mondiale, il est à espérer, d'après les estimations révisées de la banque centrale, que l'économie connaîtra une croissance de 4,3 pour cent en 2008.
- 5. L'économie révèle ces dernières années une tendance à s'orienter vers le secteur des services. Entre 2002 et 2007, la valeur réelle de ces derniers a augmenté à un rythme annuel moyen de 5,1 pour cent, portant leur part dans le PIB de 56,5 à 59,6 pour cent, ce qui fait d'eux le secteur le plus dynamique de l'économie au cours de la période considérée. De leur côté, l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche ont affiché une croissance moyenne de 2,7 pour cent par an, de sorte que leur part dans le PIB est tombée de 14,1 pour cent en 2002 à 13,3 pour cent en 2007. L'industrie manufacturière a accusé la même tendance à la baisse: avec un taux moyen de croissance de 3,3 pour cent par an, sa part dans le PIB est passée de 19,2 à 18,5 pour cent.
- 6. Pour ce qui est de l'investissement, le taux de croissance de la formation brute de capital fixe, après s'être élevé à 9,3 pour cent en 2002, est tombé à 3,1 et à 0,5 pour cent au cours des deux années suivantes. Il s'est cependant redressé à compter de 2005, s'établissant cette année-là à 4,3 pour cent et atteignant en 2006 le pic de 16,7 pour cent, pour se situer finalement à 8,9 pour cent en 2007.

- 7. De 2002 à 2007, le taux annuel d'inflation a oscillé entre 9,23 pour cent (2004) et 5,79 pour cent (2006). En 2007, il a atteint 8,75 pour cent, sous l'effet, en particulier, de l'accélération de la hausse des cours internationaux du pétrole, du maïs et du blé. Cependant, le processus inflationniste qui a touché la plupart des pays en 2008 n'a pas épargné le Guatemala. Le taux annuel glissant de l'inflation a été de 8,39 pour cent en janvier; il a atteint son maximum 14,16 pour cent en juillet, pour baisser en août et en septembre, mois au cours desquels il s'est établi à 13,69 et 12,75 pour cent, respectivement.
- 8. En ce qui concerne la politique macro-économique, l'objectif fondamental de la Banque centrale est de contribuer à créer et à entretenir les conditions favorables au développement harmonieux de l'économie nationale; à cette fin, elle favorise, au plan monétaire comme en matière de change et de crédit, les conditions de nature à promouvoir la stabilité du niveau général des prix. À cet égard, la mise en œuvre de la politique monétaire s'est appuyée sur une stratégie de ciblage de l'inflation, fondée sur le choix d'une cible d'inflation en tant que point d'ancrage nominal de cette politique et confortée par l'application d'un régime de change nominal flexible, ce dispositif étant complété par le recours à des instruments de contrôle monétaire indirect (opérations de stabilisation monétaire, les décisions du marché étant privilégiées) et par le renforcement de la transparence des opérations de la Banque centrale.
- 9. Ces dernières années, la croissance de l'activité économique a reposé essentiellement sur le maintien de la stabilité macro-économique, associée à l'application d'une politique monétaire prudente, elle-même confortée par une politique fiscale rigoureuse, ce qui a permis de créer un climat de confiance pour les agents économiques.
- 10. Le Guatemala a adopté un système de change flexible compatible avec un modèle monétaire de cibles directes d'inflation, dans lequel l'intervention de la Banque du Guatemala sur le marché des changes repose sur des règles explicites, transparentes et compréhensibles pour les marchés, ce qui prévient tout caractère discrétionnaire des participations de la Banque du Guatemala sur ces marchés, et permet de réduire tant la volatilité du taux de change que l'incertitude quant à son évolution. Depuis 2000, le taux de change nominal a peu varié; depuis 2004, cependant, la monnaie s'est appréciée davantage qu'au cours des années antérieures.
- 11. S'agissant du commerce extérieur, les exportations de marchandises ont, au cours des six dernières années, contribué en moyenne pour 20,3 pour cent au PIB, celle de biens et de services se maintenant aux environs de 26,2 pour cent. Le rapport entre les importations de marchandises et le PIB s'est établi à 38,8 pour cent en moyenne, et celui des achats de biens et de services à 40,2 pour cent.
- 12. Entre 2000 et 2007, la valeur totale des exportations a affiché un taux de croissance moyen de 10,7 pour cent par an. En moyenne, les exportations de produits agricoles ont augmenté de 13,2 pour cent par an, celles de produits manufacturés de 8,3 pour cent, et celles de produits des industries extractives de 26,7 pour cent, ces dernières étant stimulées par l'exploitation de métaux précieux qui a pris plus d'essor à compter de 2006.
- 13. En 2007, la valeur des exportations a connu une croissance accélérée pendant les cinq premiers mois de l'année, au point qu'en mai elle dépassait de 29,1 pour cent celle de la même période de l'année précédente. En décembre 2007, elle s'établissait, au total, à 6 925,7 millions de dollars EU, montant supérieur de 912,9 millions de dollars EU (15,2 pour cent) à celui enregistré à la même date en 2006, et de 55,0 pour cent au montant correspondant en 2003. Les résultats de 2007 ont été dus en grande partie à la bonne performance des exportations de sucre, de bananes, de café, de cardamome et de pétrole qui, prises ensemble, ont augmenté de 26,2 pour cent, des ventes à destination du Marché

commun centraméricain qui se sont accrues de 19,3 pour cent et, dans une moindre mesure, des exportations de produits non traditionnels qui ont enregistré une hausse de 8,4 pour cent.

- 14. Avec 28,3 pour cent du total des exportations en 2007, le Marché commun centraméricain a confirmé son rôle de moteur majeur de la croissance du commerce extérieur du pays. Un peu plus du tiers de la croissance réalisée par l'ensemble des exportations a été dû aux excellents résultats enregistrés par les ventes aux pays de la région, qui sont passées de 1 664,1 millions de dollars EU en 2006 à 1 961,1 millions en 2007, soit une augmentation de 316,9 millions de dollars EU (19,3 pour cent) en un an. Si l'on excepte les disques, les matrices et les bandes magnétiques, ainsi que les pneumatiques et les chambres à air, les autres grandes catégories de produits exportés ont connu des taux de croissance importants, les plus élevés d'entre eux concernant les produits métalliques (48,5 pour cent), les produits chimiques (23,5 pour cent), les articles d'habillement (25,4 pour cent), les produits alimentaires (21,4 pour cent), les fruits et les préparations à base de fruits (20,0 pour cent), les matériaux de construction (17,0 pour cent), la bonneterie, les fils et les filés (15,6 pour cent), les articles plastiques (11,1 pour cent), et les cosmétiques (7,7 pour cent).
- 15. En 2007, les ventes de produits non traditionnels ont atteint 3 331,6 millions de dollars EU, montant supérieur de 8,4 pour cent (257,3 millions de dollars EU) à celui des exportations de 2006. La principale composante de cette catégorie de marchandises, à savoir les articles d'habillement (19,4 pour cent des exportations totales et 40,0 pour cent des exportations non traditionnelles), a subi le contrecoup de la libéralisation du marché mondial des textiles. Les rentrées de devises correspondantes s'en sont ressenties; cela est particulièrement vrai de celles générées par les exportations vers les États-Unis d'Amérique (97,4 pour cent du marché), dont la demande a baissé de 8,8 pour cent, ce qui équivaut à une diminution de 173,5 millions de dollars EU. En revanche, et à de rares exceptions près, les autres produits non traditionnels ont fait preuve de dynamisme. Ceux dont les ventes ont augmenté le plus ont été les produits en verre (78,4 pour cent), les produits métalliques (72,2 pour cent), les produits des industries extractives (68,5 pour cent), les fruits et les préparations à base de fruits (45,8 pour cent), le bois et les produits manufacturés en bois (42,6 pour cent), les produits alimentaires (37,9 pour cent), le caoutchouc naturel (32,2 pour cent), les légumes et les légumineuses (32,1 pour cent), les crevettes, le poisson et la langouste (21,9 pour cent).
- 16. Quelques changements sont intervenus ces dernières années dans la composition des exportations. En 2002, les ventes de produits agricoles formaient 21,9 pour cent du total, les biens manufacturés 72,8 pour cent, et les produits des industries extractives 5,2 pour cent. En 2007, les exportations de produits agricoles constituaient 24,3 pour cent du total, les produits manufacturés 65,4 pour cent, et les produits des industries extractives le reste, soit 10,3 pour cent
- 17. Considérée dans une optique plus large, la structure des exportations a un peu changé en 2007 par rapport à la même période de l'année précédente. Les cinq principaux produits d'exportation (sucre, bananes, café, cardamome et pétrole), en raison de l'essor des quatre premiers, ont représenté globalement 23,6 pour cent des exportations contre 21,6 pour cent pour la même période de l'année antérieure. La part des articles d'habillement, après avoir été de 25,2 pour cent du total, est tombée à 19,4 pour cent, tandis que les ventes en direction du Marché commun centraméricain passaient de 27,3 pour cent en 2006 à 28,3 pour cent en 2007. Inversement, les produits non traditionnels (à l'exception des articles d'habillement) ont pris plus d'importance, représentant 28,7 pour cent du total des exportations contre 25,9 pour cent l'année antérieure.
- 18. Quant à la valeur des importations, elle a augmenté en moyenne de 12,1 pour cent par an entre 2002 et 2007. Les importations de produits agricoles se sont accrues de 12,3 pour cent par an en moyenne, celles de produits manufacturés de 9,6 pour cent, et celles de produits des industries

extractives de 23,4 pour cent, ces dernières subissant le contrecoup de la hausse considérable des prix des combustibles et des lubrifiants.

- 19. En 2007, les importations se sont montées à 13 578,1 millions de dollars EU, ce qui représente une augmentation de 14,0 pour cent par rapport à l'année précédente. Les principales catégories de biens importés ont été les suivantes: en ce qui concerne les produits agricoles (3,8 pour cent du total): le maïs (150,1 millions de dollars EU) et le blé (138,9 millions de dollars EU), ces deux céréales constituant 56,6 pour cent de ce groupe d'achats; pour ce qui est des produits manufacturés (72,9 pour cent de la valeur totale): les véhicules et le matériel de transport (990,0 millions de dollars EU), les machines et les appareils mécaniques pour l'électronique (989,8 millions de dollars EU), les tissus et la bonneterie (914,0 millions de dollars EU), les matières plastiques et les produits manufacturés en matière plastique (614,3 millions de dollars EU), les produits divers de l'industrie chimique (402,5 millions de dollars EU), les produits pharmaceutiques (332,1 millions de dollars EU), et les produits manufacturés en papier et en carton (296,0 millions de dollars EU). S'agissant des produits de l'industrie extractive (23,3 pour cent de la valeur des importations), les principales catégories ont été: les combustibles et les lubrifiants (2 421,5 millions de dollars EU), le fer et l'acier (478,5 millions de dollars EU), et l'aluminium (123,8 millions de dollars EU).
- 20. Les exportations de services ont connu ces sept dernières années une croissance soutenue, jouant de ce fait un rôle fondamental dans le développement économique du pays. Les exportations se concentrent dans des secteurs tels que le tourisme, les transports et les assurances, et d'autres services commerciaux. Avec une valeur de 2 258,6 millions de dollars EU, les exportations de services ont atteint en 2007 le montant le plus élevé de ces dernières années. Toujours en 2007, les importations de services se sont chiffrées à 921,6 millions de dollars EU, la balance commerciale du secteur des services dégageant ainsi un solde positif.
- 21. La persistance du fort déficit commercial de l'économie guatémaltèque a été l'une des principales faiblesses du commerce extérieur au fil des ans. Il en est allé de même au cours des six dernières années pendant lesquelles le déficit de la balance commerciale s'est creusé de 90,2 pour cent, passant de 3 496,7 millions de dollars EU en 2002 à 6 652,4 millions de dollars EU en 2007, soit 19,8 pour cent du PIB.
- 22. En 2007, la balance commerciale a présenté un solde négatif de 6 652,4 millions de dollars EU, supérieur de 758,7 millions de dollars EU (12,9 pour cent) à celui de l'année précédente. Considéré en fonction de la nature des relations commerciales avec les pays partenaires ou de leur influence économique, le solde des échanges de marchandises s'établit comme suit: a) pays avec lesquels il existe des traités de libre-échange: déficit de 2 470,0 millions de dollars EU; b) Amérique centrale: excédent de 574,8 millions de dollars EU; c) pays avec lesquels il existe des accords de portée partielle: excédent de 46,5 millions de dollars EU; d) pays pour lesquels un traité de libre-échange est en cours de négociation ou de ratification législative: déficit de 1 327,8 millions de dollars EU; e) pays d'Asie (Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Japon, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande): déficit de 1 681,5 millions de dollars EU; f) CARICOM (à l'exception du Belize): déficit de 56,7 millions de dollars EU; et g) reste du monde: déficit de 1 794,4 millions de dollars EU.
- 23. Quant au solde du compte courant de la balance des paiements, il a augmenté de 37,4 pour cent, passant de 1 234,9 millions de dollars EU en 2002 à 1 696,9 millions en 2007.
- 24. Pour ce qui est du commerce extérieur du pays pendant les six premiers mois de 2008, on peut d'une manière générale considérer que, malgré la grande incertitude qui régnait sur les marchés

internationaux, les exportations, tout en subissant une décélération considérable par rapport à la croissance exceptionnelle qu'elles avaient affichée pendant le premier semestre de l'année antérieure, ont enregistré de bons résultats, surtout si l'on tient compte du ralentissement de l'économie mondiale. Par rapport au même semestre de l'année antérieure, les exportations des principaux produits ont augmenté en valeur de 9,6 pour cent – les ventes vers l'Amérique centrale atteignant même le taux de croissance de 22,6 pour cent – et les exportations de produits non traditionnels se sont accrues de 9,2 pour cent, de sorte que la valeur de l'ensemble des exportations a augmenté de 12,9 pour cent.

- 25. À la fin du mois de juin, la valeur des exportations avait augmenté de 455,9 millions de dollars EU, passant de 3 540,4 millions de dollars EU en 2007 à 3 996,3 millions de dollars EU en 2008. Cette hausse était due pour près de 80 pour cent à la nouvelle expansion de 22,6 pour cent des ventes à destination du Marché commun centraméricain, et pour 9,2 pour cent à celle des exportations de produits non traditionnels. La valeur des exportations des principaux produits (26,5 pour cent du total) s'est élevée à 1 060,8 millions de dollars EU, chiffre supérieur de 9,6 pour cent à celui enregistré pendant le premier semestre de 2007. Les recettes provenant des ventes de café, de pétrole et de cardamome ont joué un rôle déterminant dans cette évolution, étant donné que le prix et le volume des exportations de sucre ont diminué, tout comme le volume des ventes de bananes, de cardamome et de pétrole.
- 26. La valeur c.a.f. des importations s'est élevée à 7 482,1 millions de dollars EU, en hausse de 1 082,6 millions de dollars EU, et de 16,9 pour cent, par rapport au premier semestre de 2007. Le rythme de la croissance des importations au cours de cette première moitié de 2008 a dépassé les 12,7 pour cent enregistrés pendant la période correspondante de 2007, en raison dans une large mesure du renchérissement de la facture pétrolière.
- 27. Les exportations s'étant élevées à 3 996,0 millions de dollars EU, et les importations à 7 482,1 millions de dollars EU, les échanges commerciaux du Guatemala pendant les six premiers mois de 2008 ont enregistré un solde négatif de 3 485,8 millions de dollars EU, en augmentation de 26,9 pour cent par rapport au résultat de la période correspondante de 2007. Une répartition en fonction du type de relations commerciales entretenues avec les différents partenaires révèle que le déficit est imputable pour 33,5 pour cent aux échanges avec les pays auxquels le Guatemala est lié par un traité de libre-échange, pour 1,9 pour cent aux échanges avec les pays avec lesquels il existe des accords de portée partielle, pour 10,5 pour cent aux échanges avec les pays avec lesquels des accords commerciaux sont en cours d'approbation par le Congrès ou en cours de négociation, et pour 35,3 pour cent aux transactions avec le reste du monde.
- 28. Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, l'enquête sur les conditions de vie (Encovi 2006) a révélé une amélioration, puisque le pourcentage de la population concernée est tombé de 56 à 51 pour cent au cours des six dernières années, la diminution s'étant accélérée par rapport aux périodes antérieures; dans les zones rurales, le recul de la pauvreté a été sensiblement supérieur à la moyenne nationale, puisqu'il a été de 10 points de pourcentage entre 2000 et 2006 bien que l'indice de pauvreté rurale (laquelle touche principalement la population indigène) soit demeuré très élevé (71,7 pour cent). Il est malheureusement très probable que pendant l'année en cours, les conditions de pauvreté se seront aggravées, en raison essentiellement des prix élevés des denrées alimentaires et des dérivés du pétrole.
- 29. Un des principaux programmes d'investissement social du gouvernement comporte des projets à court, à moyen et à long terme. Les projets mis en œuvre visent la santé, l'éducation, la sécurité, les chemins ruraux, le développement de l'agro-industrie et le développement rural.

- 30. Les actions du gouvernement sont centrées sur 41 communes particulièrement touchées par la pauvreté et l'extrême pauvreté. Il espère étendre les projets de développement rural à 98 communes présentant ces caractéristiques. Il a fixé des objectifs afin d'améliorer les indicateurs de la pauvreté, qu'il entend réduire sensiblement au cours des quatre prochaines années. Il espère parvenir à faire tomber les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté de 51 pour cent et 15,2 pour cent, respectivement, à l'heure actuelle, à 40,5 pour cent et 10,5 pour cent en 2011, et à porter l'indicateur du développement humain de 113 à 85.
- 31. Parallèlement, le gouvernement a commencé d'appliquer le Plan national de développement intégré, durable et viable, dont l'objectif est d'articuler et d'intégrer toutes les politiques publiques de manière à donner à l'action sociale de l'État un maximum de cohérence et d'impact. Pour promouvoir ce développement intégré, adapté et cohérent, il est nécessaire de faire progresser de front la valorisation et l'utilisation des ressources sociales, humaines et matérielles ainsi que celles des connaissances, compte tenu de toutes les aspirations individuelles et collectives des personnes humaines, eu égard à leur culture, à leurs souhaits et à leurs possibilités. Fondamentalement, les politiques de l'État démocratique doivent viser à assurer à la population la meilleure qualité de vie et le plus grand bien-être possibles.
- 32. Dans le cadre de ces défis nationaux et internationaux à relever, il est envisagé d'améliorer tout particulièrement la qualité de l'éducation, l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, la création d'emplois, le souci de l'environnement, de sa sauvegarde et de sa préservation, le respect de la diversité biologique et culturelle, et la formulation d'une politique de relations internationales bien orientée, afin d'éviter dans la mesure du possible les déséquilibres économiques, sociaux et territoriaux, d'obtenir une plus grande concentration de la richesse et l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, des salaires, des loisirs et du logement des travailleurs des zones urbaines et rurales, et de rechercher le plus grand bien-être possible de la population, la tension étant centrée sur les groupes les plus vulnérables.

2) OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE

i) Règlement centraméricain sur l'évaluation en douane des marchandises, Décision n° 115-2004

- 33. Le 28 juin 2004, le Conseil des ministres responsables de l'intégration économique d'Amérique centrale (COMIECO) a, par sa Décision n° 115-2004, approuvé le Règlement centraméricain sur l'évaluation en douane des marchandises, qui est entré en vigueur 30 jours plus tard. Ce règlement développe les dispositions se rapportant à l'Accord relatif à l'application de l'article VII du GATT de 1994, permettant ainsi aux cinq États parties au sous-système d'intégration économique de s'acquitter des obligations qui leur incombent du fait de leur appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- 34. Le 25 avril 2008, le Conseil des ministres responsables de l'intégration économique d'Amérique centrale (COMIECO) a, par sa Décision n° 225-2008 (COMIECO-XLIX), approuvé le Règlement du Code douanier uniforme centraméricain (RECAUCA), qui reprend intégralement toutes les dispositions du Règlement centraméricain de 2004 sur l'évaluation en douane des marchandises. Il est à noter que le Code douanier uniforme centraméricain est entré en vigueur le 25 août 2008 pour le Guatemala, El Salvador, le Honduras et le Nicaragua.

ii) Loi sur la protection du consommateur et de l'usager, Décret n° 6-2003

35. Cette loi, qui a pour objet de promouvoir, de faire connaître et de défendre les droits des consommateurs et des usagers ainsi que de définir les infractions, les sanctions et les procédures

applicables en la matière, a été promulguée le 18 février 2003 et est entrée en vigueur le 26 mars de la même année. Les règles qu'elle établit protègent les consommateurs et les usagers et constituent un ensemble minimum de droits et de garanties imprescriptibles, d'intérêt social et d'ordre public.

- 36. Le Règlement d'application de cette loi, contenu dans la Décision gouvernementale n° 777-2003, est entré en vigueur le 18 décembre 2003. Il développe les dispositions de la loi, précisant la structure administrative et les modalités de fonctionnement de la Direction de la protection du consommateur en tant qu'unité administrative responsable de l'application de ladite loi.
- 37. La Direction de la protection du consommateur (DIACO) relève du Ministère de l'économie; elle jouit de l'indépendance fonctionnelle et technique et a compétence sur tout le territoire national en tant qu'organe responsable de la mise en œuvre de la loi et de son règlement d'application, sans préjudice des compétences des instances judiciaires.
- 38. La procédure d'examen et de traitement des plaintes présentées par des consommateurs et des usagers à la suite de différends avec des fournisseurs est certifiée conforme à la norme ISO 9001:2000 depuis le 12 décembre 2007.

iii) Système d'information sur les marchés publics -GUATECOMPRAS-, Décision n° 100

- 39. Les règles d'utilisation du Système d'information sur les marchés publics ont été établies sur la base des préceptes contenus dans la Constitution nationale ainsi que dans la Loi sur les marchés publics, son règlement d'application et les autres instruments juridiques applicables.
- 40. La Décision n° 100 vise à établir les dates, les règles, les procédures et les aspects techniques de sécurité et de responsabilité régissant l'instauration, le développement et l'utilisation du Système d'information sur les marchés publics -GUATECOMPRAS-.
- 41. Les usagers du Système d'information sur les marchés publics sont normalement les acheteurs, les fournisseurs, les membres de la société civile et les organismes fiscaux, auxquels il permet de gérer et de suivre les opérations en cours au titre des marchés passés par les institutions de l'État. Tous les usagers ont également la possibilité de consulter les contrats finalisés.

iv) Loi sur la reconnaissance des communications et de la signature électronique, Décret n° 47-2008

42. Le 23 septembre 2008, après quelque cinq années de débats au sein du Congrès et de différentes institutions de l'État, a été publié au Journal officiel d'Amérique centrale le Décret n° 47-2008 du Congrès de la République du Guatemala, qui promulgue la Loi sur la reconnaissance des communications et de la signature électronique au Guatemala. Cette loi, qui est applicable, instaure la reconnaissance légale des communications électroniques, sauf en ce qui concerne les obligations contractées par l'État guatémaltèque dans le cadre d'accords ou de traités internationaux, et les notifications qui doivent par nature être imprimées. Cette loi autorise également la signature électronique, dont elle envisage les effets juridiques, administratifs et commerciaux. Elle met en place un office gouvernemental chargé de l'administration et du contrôle de toutes les entreprises nationales ou étrangères qui souhaitent offrir des services de certification des signatures électroniques; l'objectif est d'ouvrir la voie au développement de ce nouveau mode de commerce associé à la mondialisation qu'est le commerce électronique, et de favoriser l'essor et les retombées d'un développement économique et social libre, de la modernisation, d'un fonctionnement économique dénué d'entraves et d'obstacles artificiels, ainsi qu'une insertion durable et équitable du pays dans le courant du progrès mondial.

v) Loi sur l'accès à l'information publique, Décret n° 57-2008

- 43. La Loi sur l'accès à l'information publique est un instrument juridique réputé d'intérêt national; elle repose sur une adhésion rigoureuse aux préceptes contenus dans la Constitution du Guatemala, ainsi que dans les instruments internationaux qui traitent du droit des citoyens d'accéder librement à l'information publique, parmi lesquels figurent en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 19), la Convention américaine relative aux droits de l'homme (article 13) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 19).
- 44. La loi se fonde sur les principes d'égalité, de publicité des actions des pouvoirs publics, de célérité, de gratuité et de simplicité; son contenu révèle des aspects à mettre au crédit du gouvernement du Guatemala, à savoir: a) le renforcement de l'institutionnalité; b) le renforcement de l'État de droit; c) le renforcement des droits de l'homme; d) la transparence des actions des pouvoirs publics; e) la possibilité d'une participation effective de la population comme instance de contrôle et de surveillance des actions des pouvoirs publics; f) la garantie de la protection des informations personnelles détenues par les acteurs qui doivent en avoir connaissance, ainsi que d'une utilisation correcte de ces informations.
- 45. Il convient de souligner que cette loi, qui constitue un instrument d'audit social, comporte en outre des aspects positifs qui permettent à la population d'être informée de l'avancement des actions du gouvernement et de sa volonté d'assurer la transparence de ses initiatives.

3) ACCÈS AUX MARCHÉS

- 46. Le Guatemala est un pays à la politique commerciale ouverte. Il respecte les principes du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée sans discrimination. Ces deux principes s'appliquent tant à l'accès aux marchés des produits qu'à la prestation de services et à l'investissement.
- 47. Les normes techniques et mesures sanitaires et phytosanitaires sont conformes aux principes établis dans les Accords de l'OMC. Toutes les mesures répondent à des objectifs légitimes de protection de la santé et de la vie humaines, animales et végétales.
- 48. Pour ce qui est des tarifs douaniers, il importe de souligner que, depuis 1997, le Guatemala, qui est membre du sous-système d'intégration économique centraméricain, applique la même politique en la matière que les autres pays d'Amérique centrale. En vertu de cette politique, les tarifs d'usage sont dans leur grande majorité inférieurs à 15 pour cent. La moyenne s'établit à 7 pour cent. Le taux d'harmonisation des tarifs douaniers avec le reste de l'Amérique centrale est de plus de 94 pour cent
- 49. La moyenne des droits consolidés à l'OMC est de 40 pour cent.
- 50. Pour ce qui est des impôts internes, le Guatemala applique une taxe à la valeur ajoutée de 12 pour cent à tous les produits.

i) Négociations commerciales internationales

- 51. Le Guatemala mène depuis 1986 une politique intégrée du commerce extérieur, dont l'objectif est de promouvoir la compétitivité et les échanges, et de contribuer ainsi au développement économique et social du pays.
- 52. Au milieu des années 90, cette politique a été révisée et actualisée; il a été décidé de la faire reposer sur les deux piliers suivants:

a. développement de la compétitivité, l'accent étant placé sur l'augmentation de la productivité;

- b. ouverture commerciale en vue de promouvoir l'accès à de nouveaux marchés et de veiller à l'application correcte d'instruments commerciaux tels que les traités de libre-échange, l'action à cet égard consistant principalement à:
 - 1. stimuler la négociation de tels instruments;
 - 2. administrer de manière efficace et efficiente les accords en vigueur.
- 53. S'est ainsi ouverte à partir de 1996 une nouvelle phase, caractérisée par la recherche de nouveaux marchés pour les produits d'exportation guatémaltèques à la faveur d'une ouverture commerciale négociée. Depuis cette date, le Guatemala a mené à bien des négociations qui ont débouché sur les accords de libre-échange actuellement en vigueur avec le Mexique, la République dominicaine, Taiwan et les États-Unis d'Amérique (ALEAC-RD).
- 54. De plus, le pays a conclu des accords, actuellement en cours de ratification, avec la Colombie, le Chili, le Panama et le Belize. Dans le premier cas, il s'agit d'une négociation commune avec El Salvador et le Honduras; dans les deux cas suivants, les pourparlers ont été menés conjointement avec le reste de l'Amérique centrale; dans le dernier cas enfin, la négociation a été bilatérale.
- 55. Afin de déterminer les partenaires avec lesquels négocier, le Guatemala a établi, conformément à sa politique intégrée du commerce extérieur, un calendrier national des négociations, qu'il met périodiquement à jour.
- 56. L'élaboration de ce calendrier répond à des objectifs commerciaux, stratégiques et politiques et repose sur un consensus entre les différents secteurs de production et les diverses administrations publiques.
- 57. Le Guatemala donne toujours la priorité à la négociation multilatérale dans le cadre de l'OMC et à l'intégration régionale avec le reste de l'Amérique centrale, avec laquelle il négocie actuellement la mise en place d'une union douanière.
- 58. En raison de cet objectif d'intégration régionale, le Guatemala cherche à obtenir que, dans toute la mesure du possible, les négociations se fassent en bloc. Il procède actuellement, avec le reste de l'Amérique centrale, à la mise sur pied d'un accord d'association avec l'Union européenne. Un processus de négociation avec le Canada, auquel participent El Salvador, le Honduras et le Nicaragua, est en voie d'achèvement et, conjointement avec ces pays et le Panama, le Guatemala a engagé des pourparlers avec la communauté des Caraïbes (CARICOM).

ii) Administration des accords commerciaux

59. La Direction de l'administration du commerce extérieur (DACE) a pour mission d'administrer les accords commerciaux de caractère international conclus par le Guatemala, en contribuant à ce que l'économie nationale en tire le meilleur parti possible. Les fonctions de la Direction s'inscrivent dans le cadre de la politique étrangère, en vue de l'exploitation des possibilités offertes par la mondialisation, conformément aux grandes orientations définies par le gouvernement pour la période 2008-2012.

- 60. La DACE a été créée conformément à l'article 15 de la Décision gouvernementale n° 182-2000, règlement organique interne du Ministère de l'économie du 12 mai 2000, publiée au Journal officiel d'Amérique centrale le 18 mai 2000.
- 61. La DACE a notamment pour fonctions:
- a) de fixer les modalités d'application des conventions et traités commerciaux auxquels le Guatemala est partie; b) de favoriser l'harmonisation de la législation pour faciliter l'application des engagements contractés et l'exercice des droits découlant des accords commerciaux en vigueur; c) de conseiller les producteurs nationaux en vue de l'application adéquate des aspects normatifs du commerce; d) de coordonner les processus de consultation interinstitutionnelle et intersectorielle en vue de l'application des accords commerciaux en vigueur; e) de proposer des modifications des tarifs douaniers en vue de la protection des intérêts nationaux et en application des conventions et traités conclus; f) de contribuer à la mise à jour et à la diffusion de l'information sur les conventions, traités et autres accords commerciaux; g) d'administrer les contingents tarifaires et autres mécanismes analogues et de donner des avis en la matière.
- 62. Il convient de souligner que la DACE est le seul organe public d'Amérique centrale chargé d'assurer l'administration des accords commerciaux qui soit certifié conforme à la norme ISO 9001:2000.

iii) Promotion du commerce

- 63. En vertu de l'article 14 du Règlement interne du Ministère de l'économie, l'une des principales fonctions du Ministère est de promouvoir les exportations de produits nationaux. C'est à ce titre qu'est mise en œuvre depuis 2006 une stratégie de promotion du commerce comprenant des activités de formation et le recours à des instruments tels que les missions commerciales de vente et l'appui à la participation à des foires internationales.
- 64. C'est pour apporter un soutien à tout le secteur organisé des entreprises qu'a été créé, par la Décision ministérielle n° 258-07 du 10 juillet 2007, le Comité national de promotion du commerce, constitué de représentants du secteur public (Ministère de l'économie) et du secteur privé, et chargé de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer le plan national annuel de promotion du commerce.
- 65. Le programme de formation tend notamment à faire connaître la situation objective du marché, les possibilités de commercer qui s'offrent aux entrepreneurs guatémaltèques, et les procédures douanières à mener à bien pour accéder à chacun des marchés. Ces informations sont complétées par une présentation des traités de libre-échange et des accords de portée partielle signés par le Guatemala ou en cours de négociation. Afin d'atteindre les objectifs planifiés qui lui ont été assignés, le programme de formation a bénéficié de l'appui de la Direction de l'administration du commerce et de la Direction de l'analyse économique, mais surtout de la participation d'experts internationaux ayant de ces sujets une connaissance approfondie. Au cours de la période 2006-2008, le programme a dispensé une formation à 2 909 participants.
- 66. Pour ce qui est du programme de promotion commerciale, de 2006 à octobre 2008, 196 entreprises ont participé à 31 missions commerciales de vente, qui ont ouvert des perspectives de transactions pour un montant de 100 496 075,00 dollars EU, ce qui a sans nul doute contribué à l'augmentation de 14,6 pour cent des exportations entre 2006 et 2007.
- 67. S'agissant de la participation aux foires internationales, le Ministère de l'économie a apporté son soutien à 50 entreprises guatémaltèques qui ont participé comme exposants à 13 foires internationales, liées principalement aux secteurs de production les plus développés. Ce soutien a été

apporté par l'intermédiaire de l'Association guatémaltèque d'exportateurs (AGEXPORT), de la Chambre de commerce et de la Chambre d'industrie; il a bénéficié également aux clusters de plantes ornementales et de produits manufacturés.

4) PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ

i) Situation des exportations

- 68. Par suite de l'ouverture économique et de la mondialisation, le commerce extérieur du Guatemala évolue sensiblement, le changement concernant principalement la structure de ses échanges, et surtout de ses exportations.
- 69. Cela explique qu'à la fin de 2007, la valeur des exportations guatémaltèques se soit élevée à 6 925 000 000 de dollars EU, ce qui correspondait à un taux de croissance de 16,5 pour cent. Au moment de la clôture de l'exercice, les principaux produits affichaient une croissance de 27 pour cent, les nouveaux produits à destination de l'Amérique centrale avaient augmenté de 19,3 pour cent et ceux vendus au reste du monde de 8,4 pour cent.
- 70. D'après les données disponibles, en août 2008 l'augmentation du total des exportations s'établit à 15 pour cent, ce qui signifie la création de 1 million d'emplois.
- 71. Au cours de cette même période, certains secteurs d'exportation témoignent d'un comportement particulièrement dynamique; c'est le cas des ventes de produits manufacturés, et en particulier de produits alimentaires transformés, dont la valeur s'élève à 392 millions de dollars EU, et de celles de produits chimiques, évaluées à 577 millions de dollars EU, ce qui correspond à une augmentation de 20 pour cent et de 41 pour cent, respectivement, par rapport à la valeur enregistrée en 2007. Les exportations de crevettes et de poisson affichent une croissance de 47 pour cent et, à travers la chaîne agro-industrielle, la tendance à la croissance des ventes de produits agricoles se poursuit. Les exportations de légumes et de légumineuses ainsi que de fruits ont atteint un taux de croissance en valeur de 19 pour cent, et les ventes de bois et de produits manufacturés en bois, un rythme de 7 pour cent. D'autres secteurs d'exportation connaissent une croissance relativement plus modeste; c'est seulement dans le cas des vêtements et des textiles que l'on constate un résultat légèrement négatif, de 2,5 pour cent.
- 72. Les destinations des exportations guatémaltèques sont variées. D'après les données de 2007, le Guatemala a écoulé ses produits sur les marchés de plus de 139 pays. Toutefois, les principaux clients demeurent les États-Unis (43 pour cent) et l'Amérique centrale (24 pour cent), suivis de l'Union européenne (6 pour cent), du Mexique (5 pour cent) et des autres pays (22 pour cent).
- 73. D'autre part, et compte tenu de la forte tendance à l'exportation de services, le pays a mis en place au début de 2007 une stratégie destinée à encourager ces exportations afin de se positionner sur le marché mondial.
- 74. C'est ainsi que le Guatemala est exportateur de certains services. Les secteurs les plus avancés sont ceux des centres d'appels et des logiciels. Il existe également un groupe qui offre à l'exportation des services de laboratoire; au tourisme proprement dit (hôtels, opérateurs touristiques, agences de voyages) et au tourisme durable sont venus s'ajouter dernièrement un tourisme de la santé et du bien-être, dans les domaines de la médecine conventionnelle (médecine, odontologie, nutrition, médecine de la reproduction, par exemple) et non conventionnelle (thérapeutes, phytothérapeutes, naturopathes, etc.), et le thermalisme (traitements de beauté, soins du visage, massages, etc.).

ii) Éléments générateurs de dynamisme des exportations

- 75. Les secteurs d'exportation trouvent des ripostes appropriées à l'ouverture accélérée de l'économie.
- 76. Ainsi, le secteur des produits manufacturés mise sur des biens à plus forte valeur ajoutée, des produits plus compétitifs et le développement de marchés naturels comme celui du Mexique. Les ventes de meubles et de produits à base de bois se développent rapidement en direction de l'Amérique centrale, tandis que les exportations vers le reste du monde se caractérisent par une diversification des modèles, par une valeur ajoutée accrue et une qualité meilleure. Les exportations de crevettes ont été stimulées par une augmentation de l'offre intérieure en provenance des éleveurs, obtenue grâce à une nouvelle technologie et à l'adoption des meilleures pratiques de crevetticulture. Les produits agricoles exportés ont une plus grande valeur ajoutée et s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires et phytosanitaires internationales. Pour ce qui est de l'artisanat, les efforts portent sur la conception de nouveaux produits, la formation, l'assistance technique, l'amélioration de la productivité et l'élargissement de la présence sur les différents marchés – européens par exemple. En somme, les secteurs d'exportation ont pour trait commun une augmentation de la productivité, considérée comme le facteur clé d'une amélioration de la compétitivité internationale. Ceux dont la croissance est moindre sont confrontés à une concurrence mondiale hautement spécialisée; c'est le cas par exemple du vêtement et du textile, pour lesquels sont développées de nouvelles stratégies visant à diversifier les niches de marché et à réagir rapidement sur les marchés existants, en mettant à profit l'atout que constitue pour le pays sa proximité par rapport au marché des États-Unis et les avantages offerts par l'accord de libre-échange ALEAC-RD.
- 77. Les services, quant à eux, parviennent à se renforcer grâce à des programmes de certification, à la création de zones franches spécialisées, à l'apprentissage de la langue anglaise pour en favoriser une plus large diffusion, à des programmes de formation à l'intention tant des cadres moyens que des gestionnaires, et à un programme offensif de promotion commerciale.
- 78. Chacun de ces secteurs est doté d'une stratégie de croissance pour les prochaines années, qui exige une action conjointe des secteurs public et privé et une impulsion des politiques publiques suivantes:
 - promotion du développement rural par des activités agricoles et non agricoles, des zones franches rurales et des services:
 - souplesse des relations dans le monde du travail pour répondre aux possibilités offertes par le marché mondial;
 - stratégie destinée à abaisser le coût de l'électricité;
 - stratégie destinée à abaisser le coût du transport;
 - poursuite de la modernisation et de la transparence douanières;
 - programmes à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices;
 - système national de qualité et de certification;
 - initiatives destinées à attirer l'investissement;
 - expansion du programme relatif aux attachés commerciaux du Guatemala à l'étranger;

- promotion commerciale;
- mise à profit des accords de libre-échange et élargissement des marchés.
- 79. Parmi les outils qui ont permis de dynamiser le secteur d'exportation figurent les programmes de promotion des exportations à l'intérieur même du Guatemala, qui ont été un précieux moyen d'incitation à l'investissement national et étranger, d'encouragement des exportations et de création d'emplois.
- 80. Le pays a deux programmes: la Loi sur la promotion des activités d'exportation et de production sous douane (maquila) (Décret n° 29-89) et la Loi sur les zones franches (Décret n° 65-89).

iii) Régimes d'exportation

- 81. Pour que le Guatemala puisse poursuivre le développement d'une politique intégrée de commerce extérieur, il lui faut renforcer une décentralisation industrielle et une croissance économique adéquates en augmentant l'offre de main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur du système économique national, et obtenir une industrie diversifiée qui lui permette d'offrir des produits hautement concurrentiels, en élargissant ses marchés d'exportation, en veillant à la coordination des secteurs de production et du secteur gouvernemental, et en assurant le transfert de technologies nouvelles par l'octroi d'incitations dans le cadre de lois de promotion existantes.
- 82. C'est en vue de réaliser ces changements qu'ont été promulgués des instruments tels que le Décret n° 29-89 du Congrès, son règlement d'application et ses réformes, et la Loi sur les zones franches (Décret n° 65-89) et son règlement d'application. Ces instruments ont permis de créer des emplois et de mettre en place des zones industrielles ainsi que de développer les "projets verts", c'est-à-dire des projets agro-industriels tels que plantations de fruits, de fleurs ou de fougères ou production de semences, qui ont permis de pénétrer sur des marchés des États-Unis et des marchés européens, ce qui a encouragé les investisseurs guatémaltèques et étrangers à développer ce type d'activités, contribuant ainsi à redresser la balance commerciale et la balance des paiements du Guatemala.

Loi sur la promotion des activités d'exportation et de production sous douane (maquila)

83. À la faveur de cette loi ont été obtenus des taux de croissance de 33 pour cent en ce qui concerne le vêtement, et de 14 pour cent pour ce qui est de l'élevage.

Loi sur les zones franches

- 84. Il y a actuellement au Guatemala 16 zones franches approuvées et opérationnelles, qui rassemblent au total 216 utilisateurs, dont 163 sont des commerces, 33 sont des entreprises industrielles et 20 sont des services.
- 85. Ces instruments ont permis de dynamiser les secteurs de production. Il faut également tenir compte du fait qu'aux termes des engagements contractés dans le cadre de l'OMC, les subventions aux exportations prendront fin le 31 décembre 2015; le gouvernement se prépare donc à donner effet à ces engagements.

iv) Organisation institutionnelle au service du commerce extérieur

86. La collecte des données qui précèdent et les politiques publiques à mettre en œuvre relèvent du Conseil national de promotion des exportations (CONAPEX). Le Conseil met en œuvre la politique intégrée du commerce extérieur, qui comporte cinq grands axes: conditions en vue du développement du commerce et de l'investissement; promotion et commercialisation; négociations internationales; politiques et stratégies de modernisation de la production; administration des traités d'ouverture.

v) Renforcement des institutions

- 87. Afin de moderniser et de renforcer l'exécutif, un ensemble de mesures cohérentes ont été prises pour adapter la législation, les politiques, les institutions, les prestations de services ainsi que les systèmes de gestion de l'exécutif.
- 88. Diverses institutions ont été créées dans le cadre de ce processus de modernisation et de renforcement des institutions afin d'adapter le fonctionnement des rouages de l'État au processus incessant de changement. C'est ainsi que l'Inspection des impôts est chargée de collecter, d'administrer, de superviser et de contrôler les contributions internes et les droits d'importation; quant à la Direction des télécommunications, organisme essentiellement technique, elle administre et supervise l'exploitation du spectre des ondes radioélectriques et l'enregistrement des télécommunications.
- 89. De même, le Ministère de l'économie a été restructuré pour permettre au Guatemala de jouer un rôle efficace dans le système commercial multilatéral et dans les accords régionaux et bilatéraux.

III. ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

1) AVANCÉES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

i) Droits de douane

90. Ces cinq dernières années, les pays d'Amérique centrale ont redoublé d'efforts pour mettre au point un tarif extérieur commun; ils sont parvenus à un taux d'harmonisation de 95,1 pour cent. Les positions tarifaires restantes, soit 4,9 pour cent du total, sont en voie d'harmonisation, dans le respect des paramètres de la politique tarifaire établis en 1997.

ii) Procédures douanières

91. Les pays d'Amérique centrale ont accompli ces dernières années d'appréciables progrès en matière de facilitation des procédures douanières, de contrôle sanitaire, d'harmonisation des contributions, etc., grâce aux travaux menés en vue de la mise en place de l'Union douanière centraméricaine. Les 24 cycles de négociations qui ont eu lieu à ce jour ont permis de parvenir à des accords tendant à faciliter le commerce international par la réduction voire l'élimination de certaines prescriptions douanières ou autres touchant ce commerce, et d'établir des règles douanières communes grâce au Code douanier uniforme centraméricain et à son règlement d'application, à l'informatisation des déclarations en douane et à l'interconnexion électronique des administrations douanières de la région. Une procédure rapide, consacrée par un règlement spécifique, a été mise en place pour faciliter le transit douanier terrestre au niveau de l'Amérique centrale et du Panama. Les formalités aux postes frontière intrarégionaux ont été simplifiées par l'instauration d'une procédure unifiée à accomplir dans une seule douane et, entre autres améliorations, le service est maintenant assuré 24 heures sur 24.

iii) Normes techniques

92. La Loi sur le système qualité national, publiée au Journal officiel le 8 août 2005, a jeté les bases du système qualité dont le pays a besoin pour faire face aux conditions de la mondialisation. Le rapprochement établi avec les travaux de la Commission guatémaltèque des normes (COGUANOR), de l'Office guatémaltèque d'accréditation (OGA) et du Centre national de métrologie permet de coordonner ces activités techniques si nécessaires au développement de la production nationale, l'objectif étant que cette coordination se traduise tant par une amélioration de la qualité des produits au bénéfice des consommateurs du pays que par l'insertion dynamique de ce dernier sur les marchés extérieurs.

iv) Services et investissements

- 93. Le Guatemala a pris une part active aux négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) conclu au terme du Cycle d'Uruguay, qui vise fondamentalement à l'expansion du commerce des services, à leur libéralisation progressive à travers des cycles successifs de négociations, et à la transparence des normes et réglementations.
- 94. Les services étant une composante majeure du commerce international, le Guatemala s'en est préoccupé dans tous les accords de libre-échange qu'il a conclus; y sont visés, par exemple, les services financiers, les services d'investissement, le commerce transfrontalier des services, les télécommunications, les services professionnels.
- 95. Pour ce qui est de l'investissement, la Constitution guatémaltèque fait figurer au nombre des obligations fondamentales de l'État celle de protéger la formation de capital, l'épargne et l'investissement, et de créer des conditions adéquates pour promouvoir l'investissement de capitaux étrangers. La Loi sur l'investissement étranger (Décret n° 9-98), qui régit ce domaine au Guatemala, interdit tout acte discriminatoire à l'encontre d'un investisseur étranger ou de ses capitaux. Les investisseurs étrangers peuvent participer au développement de toute activité économique licite dans le pays.

v) Propriété intellectuelle

96. Le Service du Ministère public chargé de la répression des délits contre la propriété intellectuelle a fait l'objet d'un important renforcement, de sorte que des résultats plus nombreux et meilleurs sont obtenus en ce qui concerne les poursuites et les sanctions liées à ces délits. Il faut souligner aussi le renforcement du Comité national de la propriété intellectuelle, auquel participent maintenant des institutions publiques qui n'en faisaient pas encore partie; de ce fait, les questions relatives à la propriété intellectuelle sont mieux et plus amplement traitées, notamment au niveau des douanes en vue de la surveillance et du contrôle des échanges commerciaux de marchandises protégées par des droits de propriété intellectuelle. Le traitement de cette question au niveau international porte à penser que la formation du personnel pendant l'année en cours a permis d'obtenir des changements appréciables, ce qui améliore la mise en œuvre et le suivi des conventions et accords internationaux auxquels le Guatemala est actuellement partie.

2) ACCORDS COMMERCIAUX

i) Union douanière centraméricaine

97. La volonté de constituer une union douanière en Amérique centrale s'est exprimée pour la première fois lors de la signature du Traité général d'intégration économique de 1960, dont l'article

premier énonçait "l'engagement de constituer une union douanière englobant les territoires" de la région. Au cours des décennies qui ont suivi, cependant, les efforts des pays ont tendu plutôt à renforcer la zone de libre-échange.

- 98. Après divers efforts déployés par les pays de la région pour progresser rapidement sur la voie de l'union douanière, les Présidents des pays d'Amérique centrale ont, en mars 2002, approuvé un plan d'action destiné à accélérer ce processus et constitué les différents groupes de travail nécessaires. En juin 2004 a été approuvé le Cadre général pour la négociation de l'Union douanière, qui a servi de base aux négociations ultérieures.
- 99. En décembre 2007, les gouvernements d'Amérique centrale ont conclu l'Accord-cadre en vue de la mise en place de l'Union douanière centraméricaine, qui contient les dispositions juridiques requises à l'appui des objectifs et des principes nécessaires à une telle union. Cet accord est actuellement en voie de ratification et d'approbation par les assemblées législatives des différents pays.

ii) Accords de libre-échange en vigueur

Accord de libre-échange entre les États-Unis du Mexique et les Républiques du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras

100. L'Accord de libre-échange entre le Triangle nord et le Mexique (ALE TN-Mexique), conclu par le Guatemala, le Honduras et El Salvador avec le Mexique, est entré en vigueur le 15 mars 2001; c'est le premier instrument commercial de ce genre signé par le Guatemala, auquel il a permis d'accroître ses exportations de marchandises vers le Mexique à la faveur d'un abaissement des droits de douane.

Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et la République dominicaine

101. Cet accord a été conclu le 16 avril 1998 par le Guatemala, le Honduras, El Salvador, le Nicaragua et le Costa Rica avec la République dominicaine; il est entré en vigueur le 15 octobre 2001. Il crée une zone de libre-échange qui englobe quelque 40 millions de personnes. Grâce à lui, plus de 95 pour cent des produits guatémaltèques sont actuellement exemptés de droits de douane, ce qui est d'une importance déterminante pour l'augmentation des exportations vers ce marché.

Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis d'Amérique

102. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Depuis cette date, différentes mesures ont été prises pour donner suite aux engagements contractés dans le cadre de cet instrument; on peut citer notamment le Décret n° 11-2006, intitulé "Réformes juridiques en vue de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis", et connu sous le nom de Loi d'application de l'ALEAC-RD. La signature de cet accord offre principalement une sécurité juridique aux échanges commerciaux et aux investissements entre les parties.

Accord de libre-échange entre la République du Guatemala et la République de Chine (Taiwan)

103. Cet instrument est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Dans le cadre de cet accord de libre-échange, la décision n° 1 de la Commission chargée d'administrer l'accord de libre-échange entre

la République du Guatemala et la République de Chine (Taiwan) a été publiée, avec ses annexes. Ce document contient des réglementations en matière d'origine et de résolution des différends.

iii) Accords de portée partielle en vigueur

Cuba

104. L'Accord de portée partielle entre le Guatemala et Cuba a été signé à La Havane le 29 janvier 1999; il est entré en vigueur le 18 mai 2001. L'objectif est d'accorder des préférences tarifaires et d'éliminer les restrictions non tarifaires de manière à faciliter, élargir, diversifier et promouvoir le commerce entre le Guatemala et Cuba, ainsi que de prendre les dispositions et les mesures concrètes nécessaires pour dynamiser le processus d'intégration de l'Amérique latine.

Panama

105. Le Guatemala est lié au Panama par un Accord de libre commerce et d'échanges préférentiels entré en vigueur le 13 mars 1975, dans le cadre duquel les négociations ont porté sur un nombre limité de produits; cependant, l'accord de libre-échange entre le Guatemala et le Panama a pour effet d'étendre la portée de cet instrument.

Venezuela et Colombie

106. En 1984 et 1985, le Guatemala a conclu des accords de portée partielle avec la Colombie et le Venezuela. Dans le cas de la Colombie, l'accord sera remplacé par le traité de libre-échange qui est en voie d'approbation administrative. Pour ce qui est du Venezuela, l'initiative a été prise en 2007 de renégocier l'accord enfin de développer les liens commerciaux, sans cependant que ces négociations aient enregistré à ce jour des progrès appréciables.

iv) Système généralisé de préférences révisé amélioré ("SGP plus")

107. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Guatemala bénéficie du "SGP plus". Il a dû à cet effet ratifier et appliquer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la gouvernance. Cet accord est très important par le soutien qu'il apporte aux exportations du Guatemala vers l'Union européenne. Des initiatives sont prises actuellement pour en obtenir le renouvellement.

v) Schémas SGP

108. Le Guatemala bénéficie également des schémas SGP d'autres pays tels que l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et la Russie. Grâce à ces schémas, les exportations guatémaltèques bénéficient des préférences tarifaires accordées par ces pays.

vi) Accords de promotion des investissements

109. Dans le cadre de sa politique de protection de l'investissement étranger, le Guatemala a conclu des traités de promotion et de protection réciproques qui accordent d'importantes garanties, assurent l'application d'une procédure régulière lors de la réception des capitaux, et offrent à l'investisseur protection et stabilité. À l'heure actuelle, il existe des accords de ce genre avec le gouvernement du Royaume de Suède, la République fédérale d'Allemagne, le Chili, la Corée, le Taipei chinois, la France et l'Argentine. De même, le Protocole se rapportant à l'Accord sur l'investissement et le commerce des services dans les Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du

Honduras et du Nicaragua, qui contient toutes les dispositions nécessaires à la réalisation mutuelle d'investissements par les pays d'Amérique centrale, a été approuvé en 2007.

vii) Accords commerciaux en voie d'approbation

110. Des accords de libre-échange avec la Colombie, avec le Panama et avec le Chili ainsi qu'un accord de portée partielle avec le Belize sont actuellement en voie d'approbation par les instances compétentes.

viii) Accords commerciaux en cours de négociation

111. Le Guatemala, de concert avec d'autres pays, négocie en ce moment les accords commerciaux suivants: accord d'association avec l'Union européenne, accord de libre-échange avec le Canada et accord de libre-échange avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM).